

Analyse du traitement des enjeux environnementaux par une sélection d'investisseurs institutionnels (numéro 2)

Trois évolutions ressortent de l'analyse détaillée des informations fournies par ce panel d'investisseurs institutionnels (1) en 2017 :

- **Le reporting environnemental continue à s'améliorer tant au niveau de l'élargissement des données publiées que dans l'approfondissement des méthodologies utilisées** avec, naturellement, des nuances. Les Institutions Publiques et Mutualistes (IPM) s'inscrivent d'abord dans la cadre de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, notamment en matière d'intensité de contribution à la transition climatique.
- **Le développement de l'alignement avec les recommandations de la Task-Force on Climate-related Disclosure (TCFD)**, s'agissant, notamment, de la politique de gouvernance appliquée à l'intégration des risques environnementaux dans la stratégie d'investissement et de suivi des portefeuilles d'actifs ;
- Les investisseurs qui s'engagent sur le terrain de l'impact et des Objectifs de Développement Durable (ODD) le font **sur un nombre limité d'objectifs plus facilement mesurables et finançables, qui ressortent comme les « ODD phares »**.



INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

Une démarche et un périmètre identique à 2017

Notre démarche ne cherche ni la représentativité statistique, ni l'exhaustivité des informations publiées et, encore moins, à définir un « benchmark », reposant sur des moyennes, souvent réductrices et agrégant des catégories d'acteurs hétérogènes dans leurs horizons d'investissement et leurs modes de gestion financière. **Les acteurs analysés sont des institutions « propriétaires » de leurs actifs qui, de par leur responsabilité fiduciaire et leur engagement historique sur ces questions environnementales et, en particulier, celles liées au climat, cherchent à se positionner comme des acteurs particulièrement engagés et exemplaires.** Ce choix, dont nous assumons la part de subjectivité, nous conduit à retenir dans le panel des entreprises analysées les mêmes quatorze institutions que l'année dernière.

Une approche élargie

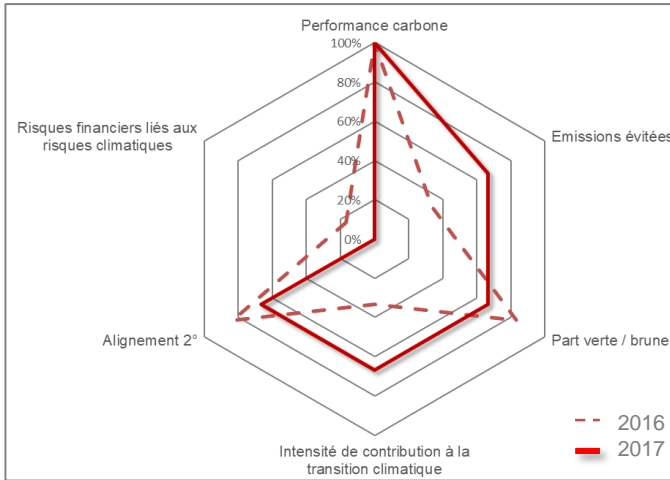
L'analyse a porté sur les mêmes outils d'évaluation des impacts réciproques du climat et des actifs gérés que l'année dernière. Par ailleurs, afin d'identifier au mieux les récentes évolutions et de capter les nouveaux enjeux des rapports 2017, nous avons élargi notre champ d'analyse en ajoutant deux axes supplémentaires, d'importance croissante pour les acteurs financiers : d'une part, l'intégration des enjeux « impact », en se concentrant sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et, d'autre part, l'alignement des rapports avec les recommandations de la TCFD.

(1) Echantillon analysé sur base des rapports annuels (Art 173 ou Développement Durable) : **Assureurs (ASSU)** : Allianz, AXA, BNPP Cardif, Crédit Agricole Assurances, CNP, MACIF (1030 Mds €). **Institutions publiques et mutualistes (IP/M)** : Caisse des Dépôts, ERAFP, FRR, Ircantec, Malakoff Médéric, AG2R La Mondiale, (360 Mds €) . **Fonds de pension nord Europe (FPNE)** : AP2, APG, ATP et PPGM (830 Mds €)

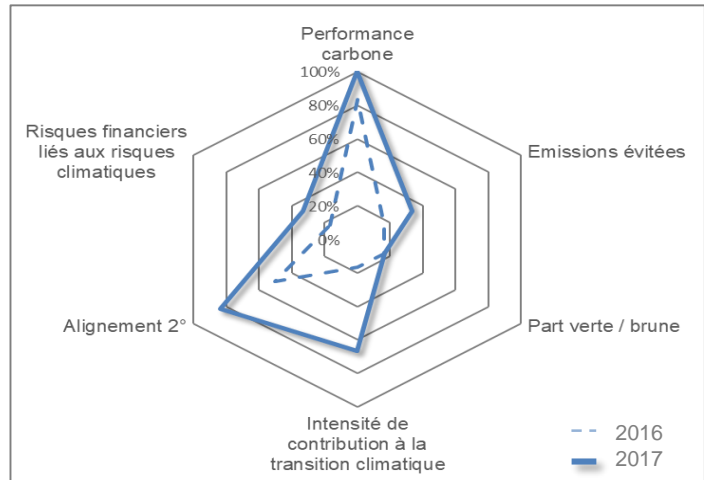


Comparaison par type d'acteurs (rapports 2016 et 2017)

Institutions Publiques et Mutualistes



Assureurs



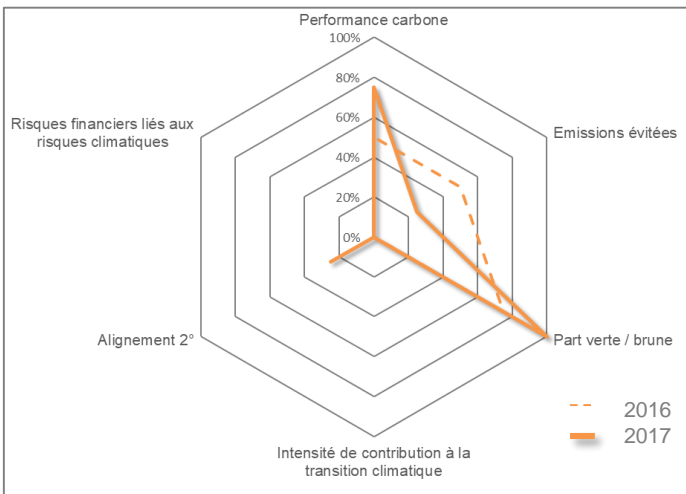
Institutions Publiques et Mutualistes

En comparaison avec le reporting de l'année précédente, les **IPM ont nettement progressé** en 2017 dans la publication de méthodologies ciblant des indicateurs complexes que sont les émissions évitées et l'intensité de contribution à la transition climatique. 50% d'entre elles recourent à tous les indicateurs disponibles, à l'exception de l'évaluation des risques financiers.

Assureurs

Les **assureurs** ont aussi, pour la plupart, gagné du terrain sur tous les sujets, avec un accent sur **l'intensité de contribution** (17% des assureurs reportent en 2016, 67% en 2017) et **l'alignement 2°** (50% en 2016, 83% en 2017).

Fonds de Pension Nord Europe



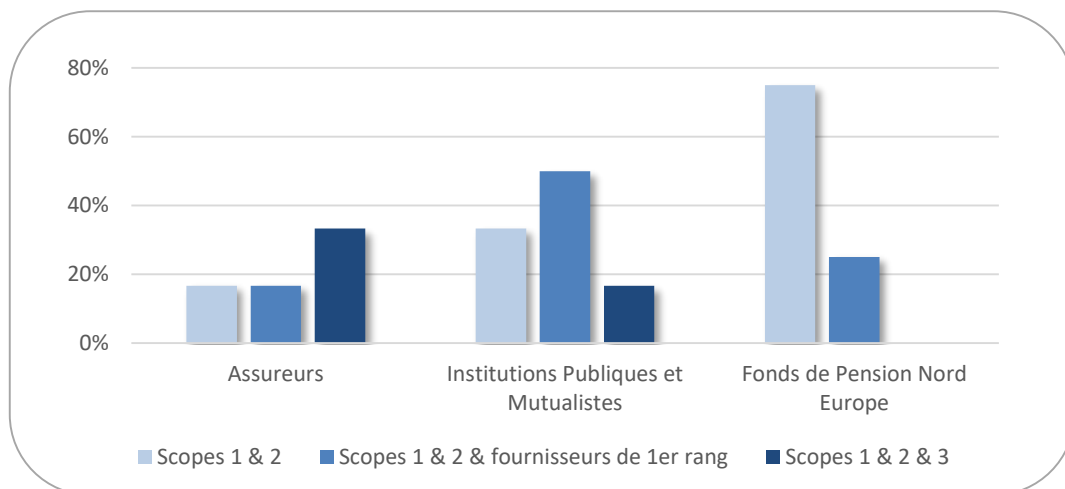
Fonds de Pension Nord Europe

Ils ont principalement **formalisé** les **indicateurs environnementaux plus « classiques »** : l'empreinte carbone (50% en 2016, 100% en 2017) et la part verte (75% en 2016, 100% en 2017). Les autres indicateurs ne sont pas d'ordre réglementaire et peu abordés pour ces acteurs qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 173. PGGM s'est toutefois intéressé cette année à l'alignement de ses investissements avec différents scénarios climatiques.



1 - Empreinte et performance carbone

Dans la continuité des résultats 2017, l'intégralité des entreprises financières étudiées reportent désormais l'empreinte carbone, la quasi-totalité le fait également pour la performance carbone. La grande majorité des acteurs explique leurs méthodologies et les différents scopes couverts. Dans la plupart des cas, les scopes des émissions de GES 1 et 2 sont pris en compte ainsi qu'une partie du scope 3 (fournisseurs de 1er rang). Parmi les français, AXA, Crédit Agricole Assurances et AG2R La Mondiale reportent désormais les trois scopes.



2 - Part verte/brune

Le nombre d'entreprises reportant la part verte n'a pas significativement augmenté. En revanche, nous avons observé un effort de définition de la part verte, propre à chaque investisseur, en attendant les résultats des débats européens sur la taxonomie. Les IPM proposent une part verte correspondant à la consolidation des investissements qui contribuent à la transition énergétique. Cette contribution se concentre sur les activités dites « vertes » telles que les énergies renouvelables, la mobilité durable, l'économie circulaire, etc. Les FPNE quant à eux prennent en compte les investissements dans les énergies renouvelables ou les obligations vertes. Le calcul de la part brune est plus rare (publié chez AG2R La Mondiale et Ircantec) et se concentre sur l'exposition aux énergies fossiles.

3 - Emissions évitées

Cet indicateur reste encore peu utilisé, à l'exception des assureurs dont 67% l'abordent désormais. La définition méthodologique est hétérogène : émissions évitées calculées à partir des investissements dans les énergies renouvelables, du secteur immobilier (travaux de rénovation) ou des solutions bas-carbone.



4 - Intensité de contribution à la transition climatique

On remarque un net progrès sur le reporting de l'intensité de contribution à la transition qui est désormais appliqué par 67% des IMP et assureurs. Les FPNE ne font pas écho à ce sujet. Les acteurs concernés par cet indicateur utilisent des indicateurs externes comme la Net Environmental Contribution (NEC)², la méthode « Carbone Impact Analytics » ou encore la taxonomie des « éco-activités » définie par le label Transition Energétique et Ecologique pour le Climat (TEEC) correspondant à une part verte améliorée ; ou bien développent des méthodes de notation plus qualitatives en interne, selon un système de notation type ESG en mettant l'accent sur des indicateurs environnementaux tels que l'empreinte carbone ou la part verte.

6 - Risques financiers liés aux risques climatiques

Les métriques qui évaluent l'impact financier des risques liés au climat (risques physiques, des actifs échoués ou bien encore l'impact sur les rendements des actifs) restent très peu abordés par les entreprises analysées. La complexité du sujet et le manque de méthodologie commune expliquent la faible quantité d'informations publiques à ce sujet. Deux assureurs reportent en la matière : Allianz mesure le coût des actifs selon trois scénarios de prix du carbone, AXA évalue le coût induit par des catastrophes naturelles (risques physiques) sur le portefeuille. AXA développe également des scénarii sur les « stranded assets » dans les secteurs fortement exposés : énergies fossiles, automobile et producteurs d'électricité.

5 - Alignement 2 degrés

Comme en 2016, les acteurs français sont leaders dans l'alignement avec le scénario 2DS. En effet, 80% des assureurs et 67% des IPM reportent cette méthodologie. La plupart des entreprises se basent sur le scénario 2DS de l'AIE en utilisant la méthodologie SDA. D'autres scénarios externes tels que celui de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) sont également utilisés en guise de comparaison. Les entreprises développent par ailleurs en interne d'autres scénarios moins contraignants que le scénario 2DS (scénarios de 3 à 6 degrés, où les accords de Paris ne sont pas respectés). Les résultats ne sont pas publiés mais servent d'outils de pilotage en interne. Les Fonds de Pension Nord Europe sont beaucoup moins présents sur le sujet (PPGM est l'unique acteur à mentionner l'alignement 2°C).

(2) La NEC est une mesure du degré d'alignement des activités économiques avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. L'indicateur a été développé par Sycomore, I Care & Consult, Quantis et BP2S.



Une initiative d'une ampleur inédite

La publication des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015 par l'ONU qui recourent 17 thématiques subdivisées en 232 indicateurs, a encouragé les acteurs financiers à se pencher sur les thématiques d'impact de leurs investissements. Cette initiative est la première d'ampleur mondiale qui s'attaque à la mesure d'impact. L'articulation avec des objectifs thématiques représente un puissant outil de communication. Les ODD sont destinés à tous les acteurs (Etats, investisseurs, ONG, ...) et fournissent un socle commun d'engagement et de reporting sur l'impact.

Mais difficilement applicable pour les investisseurs

En revanche, les ODD sont très « orientés pays » et restent difficilement applicables aux entreprises et encore moins aux investisseurs. En effet, certains objectifs concernent des domaines d'intervention qui relèvent généralement du secteur public, comme l'éducation. Les acteurs privés sont donc amenés à se concentrer sur quelques indicateurs. Par ailleurs, les données peuvent s'avérer compliquées à collecter et à consolider au niveau de l'entreprise.



Source: ONU.

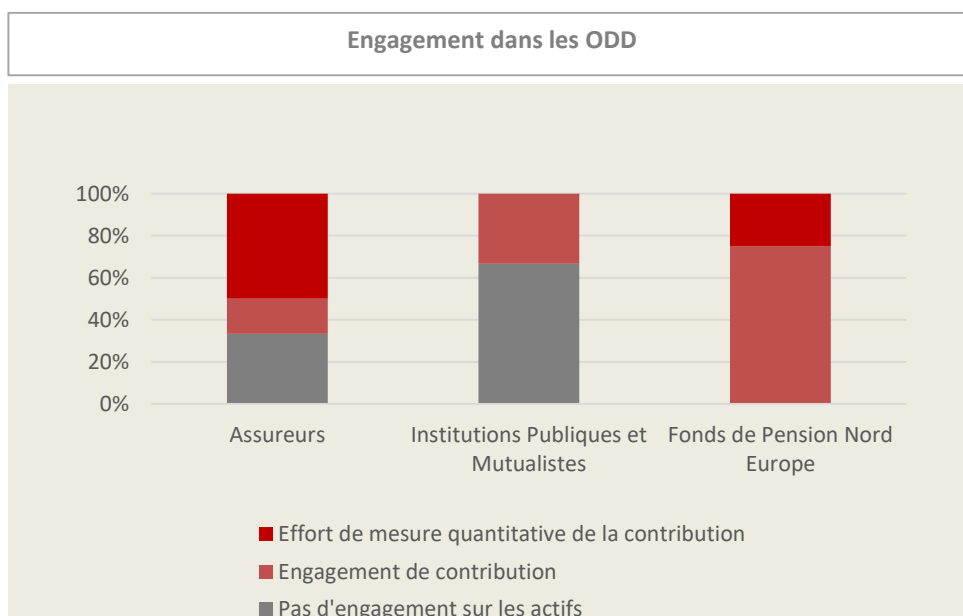
Les ODD sont un **outil utile de communication** pour les entreprises et investisseurs qui souhaitent aborder l'impact dans leurs stratégies. Ils se présentent comme un **socle initial solide de mesure d'impact**. Cependant ils ne résolvent pas la question très complexe de la mesure d'impact du côté investisseur.



Les ODD et le panel

Les approches varient tant en matière stratégique (concentration des efforts sur un nombre restreint d'ODD, choix de priorisation) **qu'au niveau de la maturité méthodologique**. En effet, certaines entreprises se contentent de signaler leur soutien aux ODD tandis que d'autres font un effort de mesure quantitative sur un échantillon d'actifs.

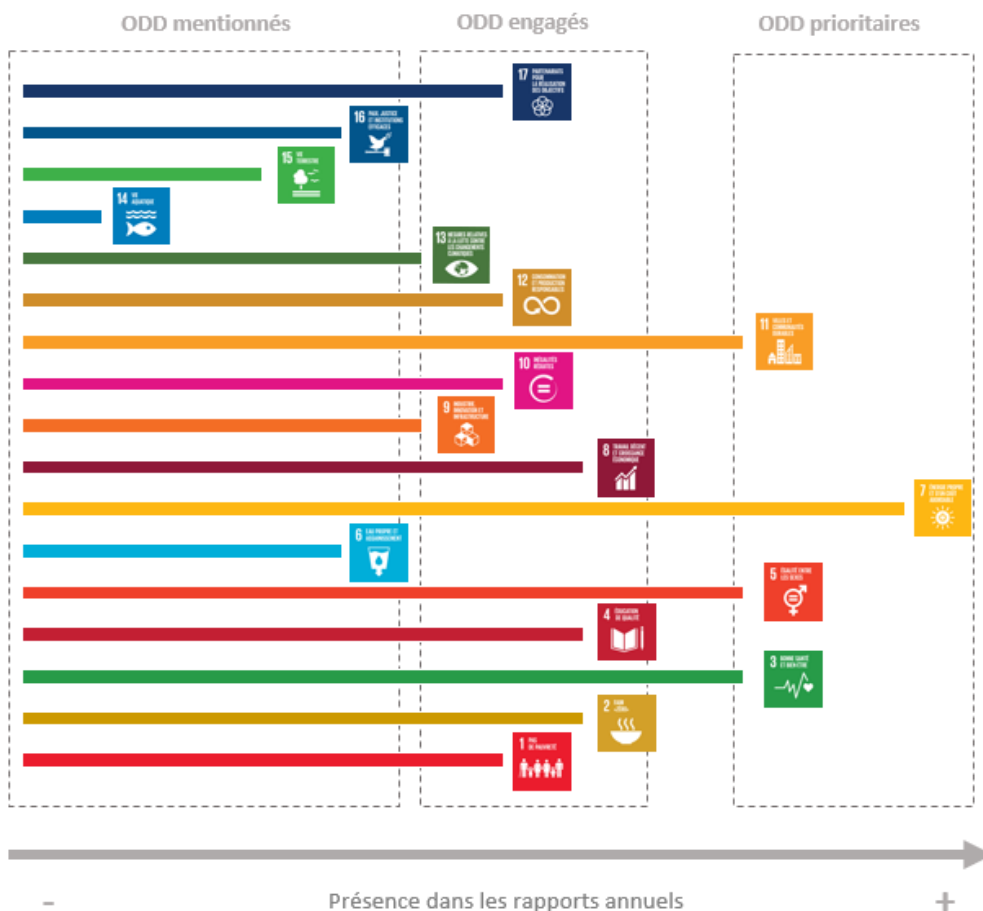
Les FPNE et les assureurs sont largement leaders sur le sujet. Au total 70% des 16 entreprises analysées ont intégré la thématique de ODD dans leurs reporting, dont 50% des assureurs et 25% des FPNE qui publient des résultats de mesure d'impact quantitatif, sur une thématique (santé, eau, ...) ou une classe d'actifs spécifique (immobilier, ...). Les IPM, ayant surtout concentré leurs efforts sur les métriques environnementales, ont moins axé leurs rapports annuels sur les ODD.





2 - ENGAGEMENT EN FAVEUR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est intéressant également de se pencher sur les ODD qui sont les plus engagés par les investisseurs. En effet, chaque ODD est plus ou moins présent dans les rapports annuels. Les investisseurs qui s'engagent se concentrent sur un nombre limité d'objectifs (un quart à un tiers des 17 ODD) qui semblent le plus liés à la nature des investissements.



Les quatre ODD qui s'imposent comme « prioritaires » sont les suivants :



Villes et communautés durables

Cet ODD est engagé notamment pour les investissements en infrastructures et immobilier ;



Énergie propre et d'un coût abordable

qui reflète les investissements en énergies renouvelables ;



Égalité entre les sexes

souvent abordé pour les thématiques de gouvernance, comme par exemple la présence des femmes aux conseils d'administration des entreprises investies ;



Bonne santé et bien-être

La thématique de la santé est souvent explorée dans les premiers résultats de mesure d'impact avec par exemple, le nombre de personnes soignées ou le nombre de vaccins délivrés.



Un format méthodologique commun pour la relation entre climat et finance

La Task-Force on Climate-related Disclosure (TCFD), créée par le G20 et composée d'experts, a été chargée d'émettre des recommandations sur l'exposition financière des risques climatiques des entreprises. Son rapport, publié en juin 2017, invite les différents acteurs à rendre publiques quatre grands axes liés au climat :

- l'intégration des enjeux climatiques dans la gouvernance de l'organisation,
- les risques et opportunités liés au climat ainsi que la stratégie pour y répondre,
- l'identification et la gestion des risques liés au climat,
- les indicateurs et objectifs associés.



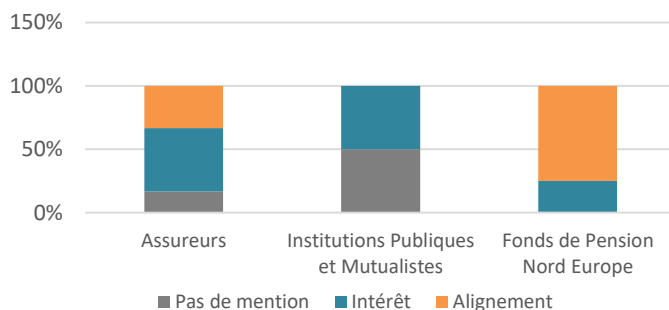
Source : TCFD report, 2017

Les recommandations de la TCFD et le panel

Les **Fonds de Pension Nord Europe** se sont très vite emparés des recommandations. Trois des quatre institutions analysées publient un tableau de correspondance ou un rapport séparé, s'alignant avec les consignes de la TCFD. Le quatrième fonds s'est engagé à publier un rapport conforme en 2019.

Une partie des **assureurs** a également intégré le rapport de la TCFD, avec deux des assureurs, Allianz et AXA, qui se sont alignés en publiant respectivement un chapitre dédié et un tableau de correspondance, et trois autres ont affiché leur intérêt à publier des rapports adaptés en 2019.

Premier alignement avec les recommandations de la TCFD



Les **IPM** quant à eux sont plus en retrait sur ce sujet. La moitié évoque les recommandations, le reste ne fait pas mention des travaux de la TCFD dans leurs rapports.

En synthèse, les analyses présentées ci-dessus ne sont pas représentatives de moyenne de marchés. Elles concernent à dessein certains des acteurs les plus avancés dans le reporting environnemental. C'est leur intérêt. Elles confirment une dynamique de progrès dans les indicateurs et les thématiques. La pression croissante des régulateurs et de la société civile n'y est pas étrangère bien sûr. Il reste à souhaiter que la théorie du « ruissellement », si critiquée en matière économique, soit plus vérifiée en matière de diffusion d'informations environnementales !

CONTACTS

Antoine de Salins
Directeur associé | Care & Consult
antoine.desalins@i-care-consult.com

Emilie Marbot
Consultante
emilie.marbot@i-care-consult.com
Fixe : +33 (0)1 43 66 87 27

I Care & Consult, première entreprise indépendante de conseil et d'innovation pour la transition environnementale, accompagne les entreprises, les investisseurs et les acteurs publics dans la réussite de leur « transition environnementale ». Grâce à nos 8 pôles d'expertise, nous proposons des solutions innovantes sur une large gamme d'enjeux environnementaux. Notre objectif est d'aider nos clients à passer d'une « forte empreinte environnementale » à une « forte productivité environnementale ».

Siège : 28, rue du 4 septembre, 75002 PARIS

Suivez nous sur et !